

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01693

Numéro SIREN : 890 256 639

Nom ou dénomination : AAFLI

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007491

Copie certifiée conforme

SASU AAFLI

1314 Rés. Les Oliviers - La Jaille

97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0690 800 155

SIRET N° : 890 256 639 00018

AAFLI

89075558200017

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2021

BILAN 2021

BILAN ACTIF

	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amorts	Net	Net
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total actif immobilisé	0	0	0	0
Stocks et en-cours	0		0	0
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Créances	0	0	0	0
Disponibilités	4080		4080	0
Virements internes	4080		4080	0
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	4080	0	4080	0
TOTAL ACTIF	4080	0	4080	0

BILAN PASSIF

	Exercice 2021	Exercice 2020
	Net	Net
Capital	500	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	2577	0
Total Capitaux Propres	3077	0
Dettes financières	237	0
Banque 1	237	0
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	766	0
Rémunérations dues	295	0
Impôts sur les bénéfices	471	0
Total Dettes	1003	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	4080	0

AAFLI

88075558200017

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2021

BILAN 2021

BILAN ACTIF

	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amorts	Net	Net
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total actif immobilisé	0	0	0	0
Stocks et en-cours	0		0	0
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Créances	0	0	0	0
Disponibilités	4080		4080	0
Virements internes	4080		4080	0
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	4080	0	4080	0
TOTAL ACTIF	4080	0	4080	0

BILAN PASSIF

	Exercice 2021	Exercice 2020
	Net	Net
Capital	500	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	2577	0
Total Capitaux Propres	3077	0
Dettes financières	237	0
Banque 1	237	0
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	766	0
Rémunérations dues	295	0
Impôts sur les bénéfices	471	0
Total Dettes	1003	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	4080	0

AAFLI
88075558200017
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2021

Compte de résultat 2021

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2021
		Net
Chiffre d'affaires		14028
Vente de service		13702
Autres gains divers		327
Total des produits d'exploitation		14028
Achats		2978
Eau, gaz, électricité		357
Matériel et outillage		2622
Services extérieurs		7829
Sous-traitance		50
Loyers et charges locatives		1631
Abonnements logiciels		163
Frais divers		920
Personnel interimaire		510
Honoraires divers		584
Frais de déplacements		285
Véhicule et carburant		771
Réception, représentation, congrès		400
Restaurants et repas d'affaires		1313
Télécom et poste		484
Services bancaires		718
Impôts et taxes		0
Rémunérations et charges sociales		84
Autres charges sociales		84
Dotations aux amortissements et aux provisions		0
Total des charges d'exploitation		10891
RESULTAT D'EXPLOITATION		3138
Total des produits financiers		0
Total des charges financières		0
RESULTAT FINANCIER		0
RESULTAT COURANT		3138
Total des produits exceptionnels		0
Pénalités, amendes fiscales et pénales		90
Total des charges exceptionnelles		90
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-90
Impôt sur les bénéfices		471
RESULTAT DE L'EXERCICE		2577

Copie certifiée conforme

AAFLI

SASU au capital de 500,00 €

Adresse : 8 RUE ACHILLE RENE BOISNEUF, Baie-mahault

RCS Pointe-à-Pitre 890755582

[Signature]
SASU AAFLI
1314 Rés. Les Oliviers - La Jaille
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0690 800 155
SIRET N° : 890 256 639 00018

Procès verbal de décision unilatérale de l'actionnaire unique en date du 01/07/2022

Le 01/07/2022 à 10h00, au siège social de la société, le Président de la société AAFLI, à savoir Jonathan Bonnard (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES (2 576,94 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à CINQ CENT SOIXANTE EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTIMES (560,64 €)

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021, s'élevant à DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES (2 576,94 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures : ZÉRO EURO (0,00 €)

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES (2 576,94 €)
- Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation aux réserves facultatives : (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

- À titre de dividende : (0,00 €)
- Report à nouveau : (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2020	0,00 €
2019	0,00 €
2018	0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Président

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Président qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 se monte à 0,00 €.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Président à 0,00 € pour l'exercice 2022, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

Jonathah Bonnard, Associé Unique

SASU AAFLI
1314 Rés. Les Oliviers - La Jaille
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0690 800 155
SIRET N° : 890 256 639 00018
signature 